



Domaine A.-F. Gros S.A.

POMMARD, COTE-D'OR, FRANCE

www.af-gros.com

N° de TVA : FR84383967346
N° d'accise : FR093117E0264

**SAS LD VINS
ZA DE BRAZZA
4-8 QUAI DE BRAZZA
33100 BORDEAUX**

Référence : BC LD VINS PION 20001692

Facture N° 5010605 du 13/07/2020

Page N° 1

Conditionnement	Quantité	Désignation	P.u. H.T.		Montant H.T.	Tva
		Commande N° 5010448 du 27/02/2020				
Blle(s) 0.750	60	POMMARD 1ER CRU "LES ARVELETS" 2017	50,00		3 000,00	V3
Blle(s) 0.750	36	BEAUNE 1ER CRU "LES BOUCHEROTTES" 2017	33,75		1 215,00	V3
Blle(s) 0.750	48	VOSNE ROMANEE "AUX REAS" 2016	42,00		2 016,00	V3
Blle(s) 0.750	24	MOULIN A VENT 2017	16,25		390,00	V3
Blle(s) 0.750	18	RICHEBOURG GRAND CRU 2017	343,00		6 174,00	V3

Tva	Libellé	Taux	Base H.T.	Montant
V3	TVA 20%	20,00	12 795,00	2 559,00

Total H.T. 12 795,00

Net H.T. 12 795,00

T.V.A. 2 559,00

Total T.T.C. 15 354,00

Montant réglé 15 354,00

Date d'échéance : 13/07/2020 Mode de règlement : VIREMENTS

Net à payer 0,00 €

✕ Facture N° 5010605 du 13/07/2020

Montant 0,00

Code client LDVINS

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Nous nous réservons la propriété de nos vins jusqu'au complet paiement du prix de vente.

Les risques de la marchandise incombent toutefois à l'acheteur dès la mise de celle-ci à sa disposition.

Toute somme non payée à l'échéance convenue porte de droit intérêt jusqu'au parfait paiement à un taux annuel supérieur de trois points au taux d'escompte de la banque de France soit $3.99\% \times 3 = 11.97\%$ pour 2008.

La loi de modernisation de l'économie N°2008-776 du 4 Août 2008 impose un délai de paiement maximum de 45 jours fin de mois ou de 60 jours nets, à compter de la date d'émission de la facture.

Respectez la date de règlement notée sur la facture.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement sera due au créancier en cas de retard de paiement, conformément à l'article 121-II de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012.

Cette indemnité est fixée à 40€ par le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012.

Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit le mode de transport, et sont payables à Pommard.

En cas d'avaries survenues au cours du transport, lorsque les marchandises ne sont pas livrées par nos soins, il incombe au destinataire d'exercer tous recours contre le transporteur, conformément aux articles 105 et 106 du Code de Commerce.

Par contre, lorsque nous livrons nous-mêmes les marchandises, les réclamations doivent être faites à la livraison.

En cas de litige, tant avec nos fournisseurs, qu'avec nos clients, attribution de compétence est faite aux tribunaux de notre siège social.